

Réseau des ambassadeurs Métiers

Séance plénière du 14 et 15 décembre 2020

Le CESER se félicite que le Conseil régional propose un tel projet susceptible de contribuer, dans un contexte économique dégradé, à une meilleure visibilité sur l'avenir pour les publics visés. Une telle initiative encourage également des moments de communication et d'échanges entre jeunes, ou intergénérationnels.

Les points de vigilance suivants sont soulignés.

- *S'agissant d'une initiative proche de dispositifs déjà existants, il importe de s'assurer que celle-ci répondra à des besoins identifiés sur les territoires.*
- *Il importe que les ambassadeurs métiers soient diversifiés dans leurs profils et leurs âges, et qu'en plus d'être des professionnels chevronnés, ils aient la capacité de transmettre avec pédagogie leur expérience.*
- *Le CESER estime que l'instauration d'un réseau pérenne, souhaitée par la Région, passe par une rémunération des intervenants ou a minima par une animation de réseau innovante et motivante, aspects non développés dans la délibération.*
- *Le CESER alerte sur le risque que la communication envisagée n'atteigne pas, ou pas totalement, les publics visés.*

Les principales préconisations du CESER sont en conséquence les suivantes :

- *choisir les ambassadeurs selon des critères tant techniques que pédagogiques ;*
- *associer les représentants de la société civile organisée, notamment les chambres des métiers, à l'initiative ;*
- *prévoir lors des rencontres entre jeunes et ambassadeurs des témoignages et échanges axés sur le parcours de ces derniers autant que sur leur « métier » ;*
- *Programmer une communication évolutive au moyen de supports diversifiés afin d'atteindre au maximum les publics visés.*

Un projet à la fois classique et intéressant

Dans le contexte économique dégradé qui est celui de la région, marqué par une incertitude devenue la norme et la répétition régulière des situations de « crise », le CESER se réjouit que le Conseil régional propose un tel projet susceptible d'apporter :

- une meilleure visibilité sur l'avenir pour les publics visés ;
- des opportunités de communication et d'échanges entre jeunes, ou intergénérationnels, favorables au lien social.

Le CESER souligne qu'il s'agit, comme l'évoque la délibération (p.3) d'une initiative très proche de dispositifs déjà existants ou ayant existé sur divers territoires. Il existe par exemple en agriculture des intervenants professionnels auprès des classes de collège avec une « mallette pédagogique » ou encore la « semaine des métiers ». Le CESER salue la volonté de la Région d'étendre de façon plus générale ce type de dispositif à l'ensemble des départements, des « activités professionnelles et des secteurs économiques régionaux » (p. 2) et à un large public (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes « ni en emploi ni en formation » et leurs familles...).

L'assemblée socioprofessionnelle s'interroge sur la réalisation préalable d'un état des lieux des initiatives comparables, notamment via les syndicats professionnels, les Chambres de métiers et de l'artisanat, les branches professionnelles et les fédérations de branches. Ce diagnostic exploratoire serait nécessaire pour éviter les risques de doublon et pour une bonne adaptation du dispositif aux besoins identifiés.

Enfin, le CESER estime que si ce projet peut permettre de nouer des relations plus claires et simples avec l'Éducation nationale sur le territoire, il aura une valeur ajoutée importante.

Le CESER préconise de réaliser un état des lieux, en s'appuyant sur les syndicats professionnels, les Chambres des métiers et les fédérations de branches pour :

- **identifier l'ensemble des initiatives analogues déjà existantes sur les territoires ;**
- **adapter le projet des ambassadeurs métiers aux besoins réellement identifiés et non couverts par ces initiatives.**

Une adaptation aux besoins des acteurs des territoires à ajuster, des modalités de travail et d'échanges à préciser

La délibération proposée gagnerait à être précisée sur plusieurs points afin que le réseau envisagé soit pleinement adapté aux besoins des acteurs des territoires et n'apparaisse pas comme une initiative « hors sol ». En effet, l'Assemblée alerte sur les risques d'un projet trop général insuffisamment adapté aux besoins et spécificités des publics concernés et des professionnels mobilisés.

L'identification des « ambassadeurs » est dès lors un enjeu crucial. Ils sont définis dans la délibération comme des « professionnel[s] pleinement volontaire[s], devant être majeur[s], ayant eu ou ayant un lien avec un des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine » (p. 3-4).

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessaire vigilance quant à leur sélection.

- Il doit s'agir de personnes disposant d'une maîtrise technique, mais aussi et surtout de qualités pédagogiques pour assurer une transmission intéressante auprès des jeunes concernés.
- Il est recommandé que le vivier des ambassadeurs inclue la population des apprentis : parmi eux, un certain nombre sont en mesure de s'exprimer avec aisance et de transmettre de l'information sur leur métier. Leur jeune âge peut être un atout pour échanger avec les publics visés, avec qui une communauté de valeurs et de références est potentiellement partagée.
- Ces profils d'apprentis seraient complémentaires de personnes plus expérimentées dans leur métier.
- Pour s'assurer tant des qualités professionnelles que pédagogiques des ambassadeurs pressentis, il peut être fait appel également à des tuteurs de la formation professionnelle.
- Il est nécessaire de prendre en compte la multiplicité des métiers et de sous-métiers pouvant être concernés, ce qui génère un nombre potentiellement important d'ambassadeurs, donc une complexité à anticiper.
- Une attention particulière est préconisée quant à la possible instrumentalisation d'un tel réseau par certaines entreprises à des fins de communication, voire de *lobbying* ou de publicité.
- La délibération insiste sur le fait que les ambassadeurs doivent être issus du terrain. Les

représentants de la société civile organisée auraient en conséquence un rôle à jouer dans ce dispositif.

Les membres du CESER attirent l'attention sur l'ambition de développement d'un réseau pérenne mentionnée p. 3. Celle-ci apparaît, aux yeux des représentants des organisations socio-professionnelles composant le CESER, incompatible avec les faibles moyens financiers disponibles. Le travail demandé aux ambassadeurs, qui doivent s'impliquer dans la vie du réseau et donner de leur temps pour échanger collectivement et individuellement avec les jeunes visés, ne peut être exclusivement bénévole.

Le CESER invite en conséquence à préciser les modalités d'animation du réseau comme des échanges en son sein. L' « agent de la région en charge du dispositif » cité p. 4, disposera-t-il du temps et des moyens suffisants pour organiser régulièrement des rencontres et faire travailler ensemble les membres du réseau ? À défaut de pouvoir rémunérer les ambassadeurs, un travail commun au sein du réseau sur la transmission et la pédagogie serait susceptible de les motiver au bénévolat. Il convient donc de prévoir un dispositif innovant et créatif d'animation, par exemple grâce à l'appui des services de la Région spécialisés sur ces thématiques.

Le CESER estime que cette délibération devrait s'inscrire dans une stratégie plus globale de professionnalisation et d'orientation / réorientation des jeunes, mais aussi des moins jeunes, tout au long de la vie. Les notions de parcours, de compétences, d'expériences, seraient à considérer conjointement à l'approche « métiers¹ ». Cette approche serait à traduire concrètement dans le contenu des échanges organisés entre les ambassadeurs et leur public : au-delà de la présentation d'un métier et de sa passion pour celui-ci, c'est la trajectoire complète de l'ambassadeur qui devrait être abordée.

En vue d'adapter au mieux le projet aux besoins des territoires et d'assurer la pérennité du réseau, le CESER recommande de :

- **choisir les ambassadeurs selon des critères de compétence techniques, mais aussi pédagogiques ;**
- **associer les représentants de la société civile organisée, en particulier les Chambres des métiers, à l'initiative ;**
- **signer des conventions avec les employeurs des ambassadeurs afin de rémunérer ces derniers dans la mesure du possible ;**
- **A minima, assurer une animation innovante et créative du réseau qui motivera les personnes à s'y engager bénévolement.**

Il est par ailleurs préconisé, au-delà de la découverte d'un métier, de prévoir des témoignages et échanges axés sur le parcours des ambassadeurs

Pour concrétiser au plan institutionnel cette vision de l'orientation comme une continuité dans le cadre d'un parcours, il est indispensable de créer au sein des territoires un « Conseil local de coordination en matière d'orientation tout au long de la vie²».

Des enjeux de communication centraux

Le CESER estime que l'enveloppe budgétaire prévue pour l'opération, d'environ 300 000 euros, permettra essentiellement des opérations de communication ponctuelles et non le financement d'un réseau pérenne avec des intervenants fidèles. Il convient dès lors d'accorder la plus grande attention aux enjeux de cette communication, qui sera au centre du dispositif.

Sur le plan collectif, l'Assemblée s'interroge sur les modalités de communication et d'information prévues tant en direction des publics cibles (des jeunes et leurs familles) que des intervenants professionnels et partenaires potentiels. Concernant les jeunes en particulier, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur la difficulté qu'il peut y avoir à toucher ce public par les vecteurs de communication institutionnels généralement déployés par la région et ses partenaires. C'est le cas notamment pour le site <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/> ou bien l'émission « le Live des métiers » qui, bien qu'intéressante, ne touche qu'une partie minime du public visé.

Le CESER prend acte que des rencontres ont eu et vont avoir lieu avec les partenaires (missions locales, Éducation nationale, Chambres consulaires enseignement agricole, maritime...) pour aborder la question de la lisibilité du dispositif. Il insiste sur la nécessité que ce point soit abordé de façon approfondie et régulière au

¹ Voir également l'avis du CESER de décembre 2020 sur la délibération « rebond – Mobilisation pour l'accès à la formation. »

² Comme préconisé dans le rapport du CESER sur l'Orientation tout au long de la vie de juin 2020.

cours du déploiement du réseau. Ainsi, il sera possible de faire évoluer les modalités de communication si des besoins et insuffisances sont détectés au fur et à mesure.

Sur le plan individuel, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que la visioconférence et le téléphone ne sont pas des outils adéquats pour établir un lien individuel entre un jeune et un « ambassadeur » (p. 4). Si ces médias sont de bonnes solutions pour communiquer par défaut en contexte de confinement imposé par la crise sanitaire, il convient également de prévoir des rencontres présentiels dans l'optique d'un retour espéré à la normale. Ces dernières sont en effet les seules à même de garantir une réelle transmission des « gestes-métier » et des échanges authentiques et complets.

Le CESER préconise que la ou les campagnes de communication prévues pour relayer le dispositif s'appuient sur des supports diversifiés, pas uniquement numériques, susceptibles de toucher un maximum de jeunes et de familles (affiches et réunions d'information au sein des établissements scolaires et supérieurs par exemple).

Il est également recommandé de faire évoluer si nécessaire les moyens de communication au fil du déploiement du réseau, en fonction des besoins et manques identifiés.

Des rencontres présentiels individuelles sont à prévoir entre les jeunes et les ambassadeurs en lieu et place des échanges par visioconférence ou téléphone, ou en complément de ceux-ci.



Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Réseau des ambassadeurs Métiers »

130 votants
129 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine